



PCRSS

**Ministère de la
Réconciliation de la
Paix, et de la Cohésion
Nationale
Projet Communautaire
de Relèvement et de
Stabilisation du Sahel
(PCRSS)**

République Du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELEVEMENT ET DE STABILISATION DU SAHEL

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERETS
N°02/UEP-PCRSS/2026**

Projet No. P173830 – **Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS).**

Service de consultants : **RECRUTEMENT D'UN CABINET COMPTABLE POUR L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DES COMITES DE DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS, FRACTION, QUARTIER (CDVFQ) DU PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELEVEMENT ET DE STABILISATION DU SAHEL (PCRSS) AU TITRE DES EXERCICES 2025 et 2026 (INCLUANT LA CLOTURE).**

1. Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Service de consultant pour L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DES COMITES DE DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS, FRACTION, QUARTIER (CDVFQ) DU PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELEVEMENT ET DE STABILISATION DU SAHEL (PCRSS) AU TITRE DES EXERCICES 2025 et 2026 (INCLUANT LA CLOTURE).

2. Les services du consultant devront permettre de s'assurer que (liste non exhaustive):

L'objectif général de l'audit des états financiers des CDVFQ est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière des CDVFQ à la fin de chaque exercice fiscal. Il s'assurera que les ressources mises à la disposition des CDVFQ sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

Les objectifs spécifiques de l'audit sont de :

- s'assurer que les dispositions des conventions tripartites de subventions aux CDVFQ sont respectées ;
- s'assurer que les organes de gestion des CDVFQ mis en place pour gérer la subvention sont en place et jouent pleinement leur rôle ;
- s'assurer, à travers des vérifications, que les conditions spécifiques, prévues tant dans le manuel d'exécution du Projet pour les parties relatives aux CDVFQ et les dispositions de l'Arrêté interministériel n°2024-2759/MATD-MRPCN-MSDS-MEF-SG du 15/08/2024 fixant les modalités de gestion des subventions accordées aux CDVFQ, les protocoles d'accord, les contrats ou

tout autre document légal, ainsi que les paiements qui s'y attachent, ont été respectées tant du point de vue de la légalité, de la régularité que de la conformité ;

- s'assurer que les états financiers des CDVFQ dans leur aspect significatif donnent une image fidèle et sincère des activités financières des CDVFQ au terme de la période auditée ;
- s'assurer que le système de contrôle interne mis en place et utilisé par les CDVFQ afin de gérer les risques liés à la gestion des subventions et la réalisation des objectifs du Projet a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit ;
- s'assurer que les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité, y compris le respect des diligences mentionnées dans le mini manuel de passation des marchés communautaires ;
- proposer des mesures spécifiques pour le renforcement des dispositifs et des outils de gestion administrative et financière.

Les résultats attendus de l'audit des états financiers des CDVFQ sont :

- une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle donnée sur les états financiers des CDVFQ à la clôture de chaque exercice ;
- un diagnostic des structures de gestion (administratives et financières) des CDVFQ du PCRSS est effectué ;
- la vérification de la légalité, la régularité ainsi que la conformité des transactions financières sur les différents comptes des CDVFQ conformément aux dispositions réglementaires ;
- la proposition de mesures spécifiques pour le renforcement des dispositifs et des outils de gestion administrative et financière.

L'auditeur sera tenu de fournir :

- a) un rapport d'audit/rapport succinct par CDVFQ qui contiendra une opinion professionnelle unique des auditeurs sur les états financiers ; .
- b) un rapport sur le contrôle interne ou Management Letter (Lettre à la Présidence de chaque CDVFQ et à la Coordination du Projet) rendant compte de toutes les faiblesses du système, évaluant les risques liés à ces défaillances et proposant des recommandations pertinentes et pratiques, assorties d'un plan d'actions et d'un chronogramme de mise en application.

Le rapport d'audit et la lettre de contrôle interne incluant la réponse des CDVFQ devront parvenir à l'UEP du projet dans les six (6) mois suivant la clôture de chaque exercice fiscal.

La mission d'audit externe des Comités de Développement Villageois, Fraction, Quartier (CDVFQ) se déroulera en plusieurs phases successives, conformément aux normes professionnelles d'audit et aux exigences des projets de développement communautaire.

La durée globale de la mission est estimée à 6 semaines, en fonction du nombre de CDV à auditer, de leur accessibilité géographique et du volume des transactions à examiner.

3. L'Unité d'Exécution du Projet invite par la présente sollicitation de manifestations d'intérêts les firmes de consultants admissibles notamment les Le cabinet doit être un bureau d'expertise comptable indépendant avec une expérience confirmée dans le domaine des audits de projets sur financement extérieur et être acceptable par l'IDA. La réalisation d'audits d'associations de type CDVFQ, Coopérative, etc. constitue un atout. Il doit être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, faire profession habituelle de réviser les comptes.

4. Les consultants intéressés doivent fournir les informations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.) indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services d'audit.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- **Critère 1** : « Etre un cabinet d'audit d'expertise comptable inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu par l'IFAC ou la FIDEF : **10 points** ;
- **Critère 2** : avoir une expérience confirmée dans le domaine des audits de projets sur financement extérieur et être acceptable par l'IDA : **50 points** ;
- **Critère 3** : réaliser des audits d'associations de type CDVFQ, Coopérative : **20 points** ;
- **Critère 4** : avoir une expérience spécifique avérée dans l'audit de structures communautaires, de Coopératives : **20 Points**.

Pour l'application des trois derniers critères, le décompte numérique se fera en référence au nombre de projets mais également au volume du financement des projets (coût du projet) listés et aux années objets des audits mentionnés. Les cabinets devront en tenir compte dans leur soumission afin d'en faciliter l'analyse.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 5.9 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) » de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018, actualisé en Novembre 2020 et Septembre 2023 sont applicables. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

5. La sélection se fera conformément aux procédures de la Sélection Fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC) telle que décrite dans les « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) » de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018, actualisé en Novembre 2020 et Septembre 2023

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires tous les jours ouvrables aux heures de service à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel, BP 1883, sise ACI 2000, Près du Monument « Bougiba » en face de l'APEJ Tel 66 75 34

19/20 29 10 28/31 ou par courrier électronique aux adresses email suivantes, fdrame@pcrss.ml, secretariat@pcrss.ml.

7. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique en fichier non modifiable format PDF au plus tard le **18/05/2026 à 16 heures** précise (heure locale) délai de rigueur avec la mention : « Audit Financier des Comptes CDVFQ du Projet PCRSS ».

Coordination du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel, BP 1883, sise ACI 2000, Près du Monument « Bougiba » en face de l'APEJ Tel 66 75 34 19/20 29 10 28/31 ou par courrier électronique aux adresses email suivantes, fdrame@pcrss.ml, secretariat@pcrss.ml.

Bamako, le 23/04/2026



Le Coordinateur

Adama Ibrahima BERTHE